

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 463/6° L fixant la date d'ouverture de la première session ordinaire de la Chambre des Députés.

n° 463/6° L

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
26 mars 1968

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1968

Date du numéro
10 avril 1968

VISAS

La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967, relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas notamment en son article 28

Vu l'article 4 de la délibération n° 449/6eL, du 30 décembre 1967 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1968

A adopté dans sa séance du 26 mars 1968 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

La date d'ouverture de la première session ordinaire de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas est fixée au Mardi 2 avril 1968 à 9 heures.

Le Président de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ORBISSO GADITTO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission permanente de la Chambre des Députés, ABDOULKADER HASSAN MOHAMED.